



Bureau du surintendant des
institutions financières Canada

Office of the Superintendent of
Financial Institutions Canada

Bureau de l'actuaire en chef

Office of the Chief Actuary

2 septembre 2026

NOTE

À : Commissaires de la Commission de l'assurance-emploi du Canada
De : Laurence Frappier (Bureau du surintendant des institutions financières Canada)
Sujet : Impact estimé des annonces récentes sur le taux d'équilibre prévu sur sept ans pour 2027 et sur le Compte des opérations de l'AE

Tout travail produit par le BAC est réalisé dans un but précis. Il ne peut être utilisé ou cité à d'autres fins sans l'approbation du BAC.

En vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*, le Rapport actuariel 2027 sur le taux de cotisation d'assurance-emploi a été soumis à la Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission) le 21 août 2026. Les estimations présentées dans ce rapport sont basées sur les dispositions du régime d'assurance-emploi (AE) au 22 juillet 2026. Cependant, les estimations n'ont pas pris en compte les mesures suivantes annoncées le 25 août 2026 :

- Prolonger d'un an la mesure temporaire de l'AE qui élimine la période d'attente d'une semaine;
- Prolonger d'un an la mesure temporaire de l'AE qui permet aux travailleurs de recevoir des prestations d'AE sans que leurs indemnités de cessation d'emploi (par exemple, les indemnités de départ ou de congé annuel) soient d'abord prises en compte;
- Prolonger de huit mois la mesure temporaire de l'AE qui accorde 20 semaines supplémentaires de prestations régulières d'AE aux travailleurs de longue date;
- Instaurer une nouvelle mesure temporaire d'une durée d'un an afin que les travailleurs qui ont quitté leur emploi de façon volontaire au cours des derniers mois ne soient plus pénalisés lorsqu'ils souhaitent bénéficier de l'AE, à condition qu'ils ne soient nullement responsables de leur dernière perte d'emploi;
- Accroître les mesures de soutien pour jumeler les travailleurs à des emplois sur GuichetEmplois.gc.ca, notamment en mettant en relief les occasions découlant des investissements dans de grands projets, dans Maisons Canada et dans l'approvisionnement en matière de défense; et
- Établir le nouveau Programme de maintien à l'emploi et de réorientation de la main-d'œuvre, combinant le programme existant de Travail partagé de l'AE et la Subvention pour le maintien à l'emploi des travailleurs en un unique programme simplifié visant à offrir un soutien plus accessible et généreux.



BSIF
OSFI

255 rue Albert
Ottawa, Canada
K1A 0H2

www.osfi-bsif.gc.ca

Canada

La Commission a demandé à l'actuaire d'évaluer l'impact d'inclure ces mesures sur les résultats présentés dans le Rapport actuariel de l'AE 2027. Les tableaux 1 et 2 ci-dessous présentent les résultats révisés qui tiennent compte des mesures additionnelles. Le coût prévu des mesures a été fourni par Emploi et Développement social Canada. Toutes les autres hypothèses, telles que décrites dans le Rapport actuariel de l'AE 2027, demeurent inchangées.

Le tableau ci-dessous démontre l'impact des annonces sur le taux d'équilibre prévu sur sept ans pour 2027, soit une augmentation de 1,62 % (1,6193 % non-arrondi) à 1,64 % (1,6358 % non-arrondi).

Tableau 1 - Conciliation du déficit au 31 décembre 2026 du Compte des opérations de l'AE (COAE) et du taux d'équilibre prévu sur sept ans pour 2027¹

	Déficit du COAE au 31 déc. 2026 (millions \$)	Dépenses 2027-2033 (millions \$)	Taux d'équilibre prévu sur sept ans pour 2027 (%)
Rapport actuariel 2027 – avant les annonces	15 176	290 415	1,6193
Prolongation de certaines mesures temporaires de l'AE	324	1 744	0,0110
Simplification des règles concernant les motifs de cessation d'emploi	84	567	0,0034
Accroître le jumelage des travailleurs à des emplois grâce au Guichet Emplois	1	1	0,0000
Programme de maintien à l'emploi et de réorientation de la main-d'œuvre (coût net)	37	169	0,0011
Autres ajustements ²	1	200	0,0011
Résultats révisés – après les annonces	15 623	293 097	1,6358

¹ La somme des composantes peut ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement.

² Les mesures additionnelles ont un léger impact sur d'autres composantes calculées du taux d'équilibre prévu sur sept ans.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des soldes prévus au COAE pour 2026 et 2027 en considérant les changements mentionnés ci-haut. Cela repose sur un taux de cotisation de 2027 égal au taux d'équilibre prévu sur sept ans de 1,64 %.

**Tableau 2 - Sommaire du COAE après les annonces
(millions \$)**

Année civile	Taux de cotisation	Revenus de cotisations	Dépenses	Excédent (déficit) annuel	Excédent /(déficit) cumulatif au 31 déc.
2025					(15 144)
2026	1,63 %	34 408	34 887	(479)	(15 623)
2027	1,64 %	35 637	36 741	(1 104)	(16 726)